MAIRIE DE LE REVEST LES EAUX

Extrait du registre des délibérations



Délibération n°DEL_2023_09

Conseil Municipal du lundi 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février à dix-huit heures et quarante-quatre minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 13 février 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Maire.

Président: M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme VERGOS

Membres présents :

Ange MUSSO Richard NGUYEN VAN NUOI Nicole LE TIEC Jacques ROUVIERE Michelle BROCHEN René SIMIAN Josiane VERGOS

Jean-Marc VIZIALE
Jeanne MOGGIA
Claude DEMAI
Gilles ROMANI
Nathalie FEVRE
Gabriel GOZZO
Florian TOCANIER

Ingrid FASS Christiane MARTEL Marie-Hélène TAILLARD Jean-Philippe FERAUD Régis DURAND.

Membres absents et représentés :

Christine LORENZINI Magali DUPRE-BARRY Sophie ROUSSEAU CHESNAUD. Thierry JEAN donne procuration à Jean-Marc VIZIALE Frédéric MEYRIEU donne procuration à Ange MUSSO Christine DOURLET donne procuration à Michelle BROCHEN Flavia GIANNINI AUDDINO donne procuration à Nathalie FEVRE Julien GAZAIX donne procuration à Ingrid FASS

OBJET : Rapport annuel 2022 du Développement Durable de la Métropole TPM

Monsieur le Maire expose :

La Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, dont le siège social est situé à Toulon, 107 Boulevard Henri Fabre - nous a fait parvenir, conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.

Ce rapport a été présenté en séance du Conseil Métropolitain du 16 Novembre 2022.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce document,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39,

ARTICLE UNIQUE: PREND ACTE de ce rapport.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 083-218301034-20230227-DEL2023_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025 Affichage : 07/03/2023

Le Maire, Ange MUS80

CA SECRETAIRE DE SEANCE JOSIANE VERGOS

LE MAIRE Ange MUSSO

Conseil Municipal du 27 février 2023 - Délibération n°DEL_2023_09